

RÉGION Le Conseil communal de Bassins a accepté une demande de crédit de 360 000 francs pour la création d'une classe supplémentaire. D'autres villages sont aussi concernés.

Ouvertures de classes en cascade

DOMINIQUE SUTER

suter@lacote.ch

Après Le Vaud, qui a accepté lors de son Conseil, en mai, une demande de crédit de 470 000 francs pour la création d'une nouvelle salle de gym, et les transformations de l'actuelle salle de sports en six classes et une crèche garderie, c'est au tour des Bachenards d'investir 360 000 francs pour la réalisation d'une classe supplémentaire à l'école Jean de la Fontaine 2 (lire encadré). Il faut dire que les communes n'ont pas réellement le choix. La démographie galopante dans les villages du haut leur impose de prévoir l'arrivée massive de nouveaux élèves.

Les statuts de l'Association intercommunale scolaire de l'Esplanade (AISE), dont le président est le syndic de Bassins, Didier Lohri, prévoient que les bâtiments soient construits par les communes et mis à disposition sous forme de location aux futurs usagers.

Plusieurs villages du regroupement concernés

Saint-George est également dans les starting-block pour l'ouverture d'une nouvelle classe. «Nous serions même favorables à l'ouverture de quatre classes supplémentaires», affirme son syndic, Alain Domenig.

DES CONSTRUCTIONS AUX NORMES CANTONALES

Les conseillers communaux de Bassins ont accepté, jeudi soir, une demande de crédit extraordinaire de 360 000 francs, pour la création d'une salle de classe supplémentaire dans l'école Jean de la Fontaine 2. En effet, au terme de plusieurs discussions, le comité de direction de l'AISE a demandé à Bassins de réaliser une classe en vue de la prochaine rentrée scolaire. La commune a donc décidé de fermer l'espace couvert de l'école afin d'y construire une salle de classe. La Municipalité de Bassins, tout en comprenant l'urgence de la situation, a tout de même déploré le manque d'anticipation de cette mesure. L'architecte contacté pour chiffrer cette action de transformer le préau couvert en classe, arrive à un coût total de 360 000 francs, y compris la part des imprévus de 5% et les équipements pédagogiques. Le mode de financement est prévu par les statuts de l'AISE. Ainsi, il en coûtera 11,38 francs par Bachenard. Le budget 2013 et suivants incluront des charges maximales de 13 660 francs. La Municipalité a réitéré sa volonté de ne plus construire de classes sur son territoire tant que les effets de la nouvelle loi ne seront pas visibles et concrets. La réalisation d'une salle de gym n'entre pas dans cette volonté. Un second préavis, d'un montant de 130 000 francs a été déposé et accepté à cet effet jeudi soir. Ce crédit extrabudgétaire servira à réaliser l'étude du futur complexe scolaire, sportif et culturel à la place de l'Ancienne scierie. ◉



La commune de Bassins va transformer le préau couvert en salle de classe. Le Conseil communal a donné son feu vert à une demande de crédit extrabudgétaire de 360 000 francs à cette fin. TATIANA HUF

Ainsi, nous pourrions réaliser un agrandissement complet de notre école. Nous avons déjà envoyé aux services de l'Etat ad hoc un avant-projet et notre plan d'endettement. Nous attendons leur

réponse pour aller de l'avant. J'espère venir devant le Conseil cet automne au plus tard. Mais de toute façon, nous devons ouvrir au minimum une classe supplémentaire pour la prochaine rentrée scolaire. Nous en avons actuellement cinq, dont une classe pour les travaux manuels».

Vich, qui compte huit classes, est actuellement dans le flou artistique. «Nous ne savons pas, aujourd'hui, quelles seront les conséquences de l'application d'HarmoS (Harmonisation de la scolarité obligatoire)» relève Didier Lohri. Rappelons que l'objectif de cet accord, entré en vigueur le 1^{er} août 2009, est une harmonisation de la scolarité obligatoire qui fixe au plan national des paramètres bien précis et devrait déboucher sur une harmonisation de la scolarité obligatoire, avec notamment un enseignement en bloc, contraignant les communes à prévoir l'accueil des élèves à midi.

Un délai transitoire de six ans a été accordé aux cantons signataires, dont celui de Vaud. Les cantons ont jusqu'au début de l'année scolaire 2015-2016 au plus tard pour mettre en application les contenus du concordat HarmoS.

S'il n'y a pas lieu de s'inquiéter pour la prochaine rentrée scolaire, le mystère demeure à l'horizon 2015. En effet, le 4 septembre 2011, le peuple vaudois acceptait en votation populaire la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). Mais «ni le règlement de la LEO, ni ce-

lui sur les constructions scolaires n'ont été avalisés», relève le président de l'AISE. «Nous attendons donc que ces règlements communaux entrent en vigueur et après seulement, nous y verrons plus clair. Mais de toute façon, nous allons faire le maximum pour éviter que les enfants du haut doivent descendre pour aller à l'école. Cela évitera aussi des surcoûts en matière de transports». Demain mardi, ce sera au tour des conseillers communaux de Begnins de se pencher sur la problématique scolaire pour la rentrée 2012-2013. ◉



« Le règlement de la Loi sur l'enseignement obligatoire n'a toujours pas été avalisé. »

DIDIER LOHRI PRÉSIDENT DE L'AISE ET SYNDIC DE BASSINS